

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1251 rendant exécutoire la délibération du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, en date, du 17 décembre 1952, établissant un abattement au profit de certains ayants droit pour la perception des droits de mutation à titre gratuit.

n° 1251

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 décembre 1952

Numéro JO  
n° 14 du 22/12/1952

Date du numéro  
22 décembre 1952

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

**Vu** la loi du 19 août 1950, n° 50-1004, portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret du 15 décembre 1952 approuvant une délibération du Conseil Représentatif de la C. F. S., en date du 17 octobre 1952,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil Représentatif du Territoire, en date du 17 octobre 1952, établissant un abattement au profit de certains ayants droit pour la perception des droits de mutation à titre gratuit.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**